



Législature 2026-2031

Message no 62 du Conseil communal au Conseil général
du 23 septembre 2026
(La version française du message fait foi)

Demande de crédit ~~complémentaire~~ additionnel de CHF 170'000.00 pour Zone 30 km/h, divers secteurs

1. Introduction et objet du message

Dans le cadre de l'évolution du projet et des consultations préalables menées en 2025 auprès des différents services cantonaux, le Service des ponts et chaussées, le Service de la mobilité ainsi que les Transports publics fribourgeois (TPF) ont émis des préavis défavorables concernant le projet en titre. Ces préavis reposent notamment sur les éléments suivants :

- La création d'un trottoir marqué le long des voies TPF afin de permettre aux usagers des places de stationnement d'accéder en toute sécurité aux différents secteurs ;
- La mise en place d'une barrière de sécurité entre le trottoir et les voies TPF ;
- Le prolongement des arrêts de bus de 5 mètres de chaque côté afin de répondre aux exigences cantonales et aux normes en vigueur.

Concernant le secteur des Genevrés, il convient toutefois de souligner que le projet a considérablement évolué depuis l'acceptation du crédit par le Conseil général en 2022. En effet, la version initiale prévoyait principalement la mise en place de zones 30 km/h ainsi qu'une adaptation de la place de dépose-minute. Le projet actuel intègre désormais des aménagements complémentaires importants résultant des exigences formulées par les services cantonaux compétents.

Il est également porté à votre attention que les travaux relatifs à l'arrêt de bus de Wallenried ont fait l'objet d'une demande de subvention cantonale d'un montant de CHF 85'000.00.

La demande de crédit initiale de CHF 270'000.00 pour la mise en place de zone 30 km/h dans les secteurs Courtaman, école, Courtepin : Les Genevrés Pilettes et amélioration place de l'église dépose-minute, Pensier: Amont, Prairie, Wallenried: centre + arrêt de bus aux nouvelles normes, avait été acceptée par le Conseil général lors de la séance du 7 septembre 2022.

Mode de financement	Par emprunt
Durée d'utilisation	40 ans
Charges annuelles d'amortissement	CHF 4'250.00
Charges annuelles d'intérêt	1.5 % soit CHF 2'550.00
Charges annuelles d'exploitation	-
Conséquences sur le personnel	-
Délai de réalisation	2027

2. Conclusion

Le Conseil communal invite le Conseil général à approuver la demande de crédit complémentaire de CHF 170'000.00 nécessaire à la réalisation de ce projet, soit :

CHF 35'000.00 pour l'aménagement de l'arrêt de bus de Wallenried ;

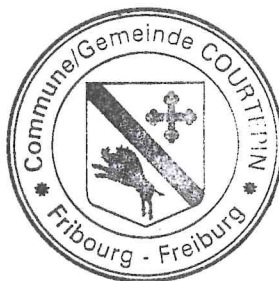
CHF 135'000.00 pour la zone 30 km/h secteur des Genevrés et de la place de l'Église.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du ~~24.08.2026~~ 7 septembre 2026.

Au nom du Conseil communal

La Syndique :


Geneviève Nenning



La Secrétaire communale :


Anne Rochat